



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CHARLEVOIX-EST  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Baie-Sainte-Catherine, le 6 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 6e jour du mois de mai 2019, à 19h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

**Sont présents et forment quorum Madame la conseillère Manon Foster et Messieurs les conseillers Albert Dallaire, Daniel Gaudreault, Florent Tremblay, Guillaume Poitras et Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire.**

**La Directrice générale – secrétaire-trésorière, Madame Mariève Bouchard assistait également à la séance.**

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>ER</sup> avril 2019
4. Adoption des comptes à payer

**ADMINISTRATION**

5. Demande d'appui – Chambre des commerces de Charlevoix
6. Demande d'appui – Campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux 2019
7. Demande d'adhésion – Organisme des Bassins versant du Saguenay
8. Demande d'adhésion – Assurances collectives pour Madame Christine Tremblay
9. Nomination d'un pro-maire pour la période di 1 juin au 31 décembre 2019
10. Plan d'action aux changements climatiques 2019
11. Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle
12. Dépôt du projet de règlement P-008 sur la gestion contractuelle
13. Dépôt des états financiers annuels audités 2018
14. Dépôt des états trimestriels période 1 janvier au 30 avril 2019 – Repoussé en juin
15. Dépôt de projet PRIMADA édition 2019

**VOIRIE**

16. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local 2019 - PAV

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

17. Dépôt de candidature – Mon projet en 180 secondes
18. Octroi de contrat – Réalisation des composantes de la signalisation – CFF
19. Achat de balise pour la piste piétonne – CFF
20. Relevés d'arpentages supplémentaires à Pointe-Aux-Alouettes- CFF
21. Fabrication du mobilier des parcs du chemin Fleuve & Fjord
22. Appel d'offres public au SEAO pour aménagements du Chemin Fleuve et Fjord

**DIVERS**

23. Période de questions
  - a. Membres du conseil
  - b. Public



## 24. Levée de la séance.

---

Réso # 6305-19

### 1. Ouverture de la séance à 19H00

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Réso # 6405-19

### 2. Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Florent Tremblay et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 3. Adoption des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> avril 2019

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019; et

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du mois d'avril tel que présentés.

Réso # 6505-19

### 4. Adoption des comptes à payer

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois d'avril est présentée ici-bas aux fins de conservation de la mémoire :

Comptes par chèques (540 à 556)	25 675.87 \$
Paiement par Internet	15 572.71 \$
Dépenses incompressibles	2 541.02 \$
<u>Salaires</u>	<u>9 528.75 \$</u>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>53 318.35 \$</b>

### ADMINISTRATION

Réso #6605-19

### 5. Demande d'appui- Chambre des commerces de Charlevoix

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande d'appui provenant de la Chambre des commerces de Charlevoix afin de donner le poids nécessaire à leur candidature dans le cadre d'un événement entrepreneurial, *Rendez-vous Acadie-Québec*, qui permettrait aux entreprises d'ici d'échanger avec leurs homologues acadiens et de démontrer leur savoir-faire dans plusieurs champs d'expertise;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'acheminer une



Espace pour parapher

Réso #6705-19

6. Demande d'appui – Campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux 2018 – 2019  
Association pulmonaire du Québec

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne provinciale d'arrachage d'herbe à poux contribue grandement à mobiliser la population québécoise afin qu'elle participe à l'effort collectif pour réduire les impacts néfastes de cette plante fortement allergène;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine veut sensibiliser sa population à cette problématique;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- De soutenir la Campagne provinciale d'Arrachage d'herbe à poux 2018 - 2019 en s'engageant à publiciser la campagne sur son territoire;
- D'encourager les citoyens à arracher l'herbe à poux sur leur propriété;
- D'inviter les citoyens à consulter le site Web de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine afin d'obtenir l'information relative à l'herbe à poux.

Réso # 6805-19

7. Demande d'adhésion – Organisme de bassin versant du Saguenay

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine renouvelle l'adhésion de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, et que Monsieur Donald Kenny soit le représentant mandaté auprès de l'Organisme de bassin versant du Saguenay.

Réso # 6905-19

8. Demande d'adhésion – Assurances collectives pour madame Christine Tremblay

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'assurance-médicaments, chapitre A-29.01*, établit que toute personne établie de façon permanente au Québec doit être couverte, en tout temps, par une assurance-médicaments;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est adhérent au régime d'assurances collectives de la Fédération des municipalités du Québec (FQM), La Capitale, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et que, tout employé a l'obligation, suite à une période continue de trois mois, d'y adhérer et de couvrir son ou sa conjoint(e) ainsi que ses enfants (que ces derniers soient domiciliés ou non avec l'employé) s'ils ne sont pas déjà couverts par un tel régime;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour l'adhésion de madame Christine Tremblay au régime d'assurances collectives de la municipalité et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Réso # 7005-19

9. Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Florent Tremblay maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2019. Monsieur Florent Tremblay est, par le fait même,



autorisé à signer tous les chèques ou d'autres documents dans le cas d'absence ou d'incapacité du premier magistrat de la Municipalité.

**Réso # 7105-19 10. Plan d'action – Lutte contre les changements climatiques 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la lutte contre les changements climatiques est un enjeu prioritaire pour le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** par l'entremise du *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* (PACC 2013-2020), le gouvernement du Québec déploie un ensemble d'actions afin de soutenir les entreprises, les municipalités et les citoyens pour leur permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de mieux s'adapter aux effets des changements climatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes tous concernés par ces changements planétaires et qu'il est impératif de sensibiliser notre communauté à prendre part à cette lutte;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine crée, à l'intention de la population, une brochure visant à les informer des différentes actions à poser; et
- **QUE**, comme plan d'action 2019, la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine s'engage à bannir de ses édifices municipaux les bouteilles de plastique, verres de styromousse, plastique à usage unique et qu'ils soient remplacés par des contenants de carton biodégradable. Et de remplacer les produits d'entretien ménager présentement utilisés par des produits écoresponsables dans des contenants rechargeables.

**Réso # 7205-19 11. Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle**

Un avis de motion est donné par Monsieur Yvan Poitras qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, qu'il y aura adoption du règlement # 189-19 relatif à la gestion contractuelle.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

**Réso # 7305-19 12. Dépôt de projet de règlement no P-008 relatif à la gestion contractuelle**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi P.L. 108 a institué l'Autorité des marchés publics, laquelle est chargée de surveiller les contrats des organismes publics et municipaux, implantant de nouvelles mesures obligatoires effectives à partir du 25 mai 2019, prévoyant les modalités liées à la gestion des plaintes qui pourraient être formulées à la municipalité dans le cadre d'un processus d'appel d'offre public



**CONSIDÉRANT** L'avis de motion pour ce règlement donné par Monsieur Yvan Poitras lors de l'assemblée publique du 6<sup>e</sup> jour de mai 2019 par le numéro de résolution 7205-19;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil déclarent conformément à la Loi, avoir reçu pour étude une copie dudit projet de règlement lors de cette même séance régulière; et

**CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QU'**ils déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent ainsi à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents, d'adopter le présent projet de règlement P-008 relatif à la gestion contractuelle.

**Réso # 7405-19 13. Dépôt des états financiers annuels pour l'exercice financier 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Gaudreault et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter les états financiers annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 tels que présentés le 6 mai 2019 par la firme de services comptables Benoît Côté, comptable professionnel agréé Inc.

**Réso # 7505-19 14. Dépôt des états trimestriels 2019 – Repoussé à l'assemblée de juin**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents de repousser la présentation des états trimestriels de la Municipalité se terminant le 30 avril 2019 à l'assemblée du mois de juin 2019.

**Réso # 7605-19 15. Dépôt de projet PRIMADA – Édition 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a présenté un projet d'une valeur de 25 000 \$ dans le cadre du programme de financement PRIMADA qui consistait à réaménager l'espace citoyen situé sur le tracé du chemin Fleuve et Fjord;

**CONSIDÉRANT QU'**après délibération la majorité des conseillers ont refusés de déposer ledit projet;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu à la majorité des conseillers présents;

**QU'** aucune demande ne sera faite dans le cadre du programme de financement PRIMADA.

**VOIRIE**

**Réso # 7705-19 16. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local 2019- PAV**

**CONSIDÉRANT QUE** des fonds sont disponibles pour la réfection des rues secondaires (*chemin des colons, rue Leclerc et chemin de Notre-Dame-de-l'Espace*) dans notre Municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des discussions préliminaires du Conseil municipal, ce dernier a décidé de demander un montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) à la députée pour le financement de ces travaux; et

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



- d'autoriser la directrice générale à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour une demande de subvention au « *Programme d'aide à la voirie locale 2019* ».

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Réso # 7805-19

### **17. Dépôt de candidature – Mon projet en 180 secondes**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Unité de Loisirs et de Sports de la Capitale-Nationale, dans le cadre de l'organisation de la journée « *On jase loisir municipal* », a lancé le concours *Mon projet en 180 secondes* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet *Chemin Fleuve et Fjord* en lien avec le site de Pointe-aux-Alouettes cadre tout à fait dans l'esprit et dans les critères du concours *Mon projet en 180 secondes* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation au concours ne requiert aucun apport financier, mais qu'elle pourrait rapporter de la visibilité pour le *Chemin Fleuve et Fjord* et, par le fait même, pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** soit déposé par la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine au concours *Mon projet en 180 secondes* : « *Le Chemin Fleuve et Fjord, une promenade piétonnière qui ouvre la porte du fjord à travers forêt, plage et village.* »
- **QUE** Monsieur Marc Bertrand, chargé de projet du *Chemin Fleuve et Fjord*, soit désigné responsable du dépôt du projet et de la correspondance avec Madame Justine Côté-Laberge, responsable de ce concours lancé par l'Unité de Loisir et de Sports de la Capitale-Nationale.

Réso # 7905-19

### **18. Octroi de contrat - Réalisation des composantes de la signalisation – CFF**

**CONSIDÉRANT QUE** le graphiste Bruno Roy a conçu chacune des composantes de la signalisation du chemin Fleuve et Fjord, soit les panneaux de localisation et d'interprétation, les plaquettes de signalisation, l'assemblage des poteaux, les ancrages des poteaux ainsi que les pochoirs pour le marquage au sol ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** a produit ses concepts et ses dessins dans une présentation claire, systématique et complète en vue de faciliter la production de toutes les composantes par une entreprise spécialisée en affichage et en signalisation ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** a ensuite relevé les entreprises des régions de Québec et de Charlevoix susceptibles de fabriquer toutes les composantes de signalisation du chemin Fleuve et Fjord et ce, en respect des critères de qualité exigés par le concepteur;

**CONSIDÉRANT QU'EN** accord avec le chargé de projet du *Chemin Fleuve et Fjord*, le graphiste Bruno Roy a simultanément invité, le mercredi 17 avril, les entreprises **Groupe Têtu Affichage** de Québec et **Publimage** de La Malbaie à déposer une offre pour la réalisation de toutes les composantes de la signalisation du *Chemin Fleuve et Fjord* ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres sur invitation lancée par le graphiste Bruno Roy stipulait que les propositions devaient être déposées au chargé de projet au plus tard



le mercredi 1<sup>er</sup> mai et, par ailleurs, que la réalisation du mandat, soit la fabrication de toutes les composantes de signalisation du *Chemin Fleuve et Fjord*, devait être livrée au plus tard le vendredi 21 juin ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** seule a été déposée dans les délais prescrits :

1- celle du **Groupe Têtu Affichage**, déposée le 26 avril 2019 au montant de **24 556,25 \$**, hors taxes, dans laquelle le soumissionnaire s'engage à mener le mandat de concert avec l'entreprise **Lettrage Larouche** de Baie-Saint-Paul ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette soumission respecte aussi en tous points les exigences de l'appel d'offres produit par le graphiste Bruno Roy;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la soumission déposée respecte le budget du projet *Chemin Fleuve et Fjord* pour le poste de fabrication de toutes les composantes de signalisation ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- D'accorder le mandat de production de toutes les composantes de signalisation du *chemin Fleuve et Fjord* à la firme **Groupe Têtu Affichage** au montant de **24 556,25 \$**.
- D'autoriser Mme Mariève Bouchard, directrice générale, et M. Marc Bertrand, chargé de projet, de conclure les ententes nécessaires avec le fournisseur retenu, soit la firme **Groupe Têtu Affichage**.

Réso # 8005-19

**19. Achat de balise pour la piste piétonne – CFF**

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte du paysage Stéphane Bruley a conçu les plans d'aménagement pour trois secteurs stratégiques sur le parcours du *Chemin Fleuve et Fjord*, soit : 1- le quai de la traverse ; 2- le stationnement de la rue Leclerc, et 3- la place de l'Alliance.

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte du paysage Stéphane Bruley participe aussi à l'aménagement de la piste piétonne le long de la rue Leclerc ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est prévu que la piste piétonne en marge de la rue Leclerc soit définie par une nouvelle couche de pavage, par du marquage spécifique au sol, mais aussi par un enlignement de balises qui démarqueront clairement la piste et procureront un sentiment de sécurité aux usagers ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme DéveloTeck inc. de Saint-Hyacinthe est le seul fournisseur au Québec des différentes balises que nous souhaitons installer pour démarquer la piste piétonne du *Chemin Fleuve et Fjord* en bordure de la rue Leclerc ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme DeveloTech inc. a récemment produit à M. Bruley une soumission pour la fourniture de vingt-cinq (25) balises cyclo-zone et de cinq (5) balises ped-zones pour le montant de **3 780 \$**;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon nos derniers estimés, il est préférable de prévoir l'installation de quelques balises additionnelles, notamment au ruisseau Sainte-Catherine et dans la côte de l'Église, et aussi d'en conserver quelques unités en inventaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la commande pour l'ensemble du projet *chemin Fleuve et fjord* serait plutôt de trente-cinq (35) balises cyclo-zone et de dix (10) balises ped-zone,



Espace pour parapher

incluant l'installation des logos de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et du *Chemin Fleuve et Ford* sur les dix (10) balises ped-zone ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget du projet *chemin Fleuve et Fjord* a prévu les sommes nécessaires pour l'aménagement de la piste piétonne en bordure de la rue Leclerc ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Daniel Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- D'autoriser la commande de trente-cinq (35) balises cyclo-zone et de dix (10) balises ped-zone, incluant l'installation des logos, à l'entreprise Dévelotech inc. de Saint-Hyacinthe pour une somme maximale de **6 000 \$**.
- D'autoriser l'architecte du paysage et le chargé de projet de conclure les ententes nécessaires avec le fournisseur, soit l'entreprise DeveloTech inc. de Saint-Hyacinthe.

**Réso # 8105-19** 20. Relevés d'arpentage supplémentaire à la Pointe-aux-Alouettes – CFF

**CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur Philippe Harvey est en voie de produire les plans et devis de construction de l'escalier en falaise à Pointe-aux-Alouettes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la conception de cet escalier en falaise repose en partie sur des relevés d'arpentage réalisés à l'automne 2016 par l'arpenteur-géomètre Sylvain-Marc Bélanger ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces relevés de 2016 sont en nombre insuffisant dans la section en très forte pente de la falaise pour que l'ingénieur puisse compléter adéquatement la conception de l'escalier ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Philippe Harvey a transmis le mardi 30 avril à M. Sylvain-Marc Bélanger toutes les informations nécessaires afin l'arpenteur-géomètre puisse évaluer l'ampleur des travaux pour compléter son relevé d'arpentage ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Bélanger a estimé, sur la base de ces informations, que les relevés supplémentaires pourraient être réalisés dans la semaine du 6 mai 2019 pour un montant variant entre 700 \$ et 1 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est toujours préférable de prévoir aussi des demandes additionnelles qui pourraient s'ajouter séance tenante, lors des relevés supplémentaires sur le terrain;

**CONSIDÉRANT QU'UN** montant de 8 000 \$ a été réservé au budget du *chemin Fleuve et Fjord* pour couvrir les relevés et études complémentaires imprévues ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- d'accorder à l'arpenteur-géomètre Sylvain-Marc Bélanger le mandat de réaliser et compléter les relevés d'arpentage dans la falaise de Pointe-aux-Alouettes. Ces relevés, pour une **somme maximale de 1 200 \$** doivent nécessairement répondre en tous points aux besoins de l'ingénieur Philippe Harvey en vue de sa conception de l'escalier en falaise ;

- d'autoriser l'ingénieur Philippe Harvey et le chargé de projet Marc Bertrand de conclure les ententes et de prendre les dispositions nécessaires avec l'arpenteur-géomètre pour réaliser ces relevés d'arpentage dans les plus brefs délais.

**Réso # 8205-19** 21. Fabrication du mobilier des parcs du Chemin Fleuve et Fjord





**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte du paysage Stéphane Bruley a conçu les plans d'aménagement pour trois secteurs stratégiques sur le parcours du Chemin Fleuve et Fjord, soit 1- le quai de la traverse, 2- le stationnement de la rue Leclerc et 3- la place de l'Alliance ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** a aussi conçu et dessiné toutes les composantes du mobilier des parc, à fabriquer incluant notamment quatre (4) tonnelles, huit (8) tables de pique-nique, dix (10) bancs de différents formats, trois (3) *cache-poubelle* double, un (1) coffre pour jouets, ainsi qu'une palissade de cent soixante pieds (160) pieds de long et de six (6) pieds de haut, avec une porte de service pour les véhicules, dans le stationnement de la rue Leclerc ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte du paysage Stéphane Bruley exige de hauts standards de qualité dans la fabrication du mobilier de parcs et le respect intégral de tous ses dessins et croquis ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** estime que le cèdre de l'Est est le matériau de choix pour fabriquer du mobilier de parc de qualité, durable et n'exigeant qu'un minimum d'entretien ;

**CONSIDÉRANT QUE** Stéphane Bruley reconnaît et recommande le travail de grande qualité de l'entreprise **Création Excel-Cèdre** de Saint-Hilarion ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise **Création Excel-Cèdre** a déjà fourni un premier estimé des coûts pour la fabrication de l'ensemble du mobilier de parcs et la construction de clôtures au montant de **16 000 \$** ;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques pièces de mobilier (notamment des butoirs de stationnement et le prolongement de la clôture) à la suite de cet estimé, et qu'il est toujours préférable de prévoir que d'autres éléments du mobilier de parc pourraient s'ajouter au dernier moment ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise **Création Excel-Cèdre** de Saint-Hilarion aurait présentement tout le matériel, tous les équipements et la main-d'œuvre nécessaire pour produire dès maintenant tout le mobilier de parcs du Chemin Fleuve et Fjord ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget du *Chemin Fleuve et Fjord* prévoit les sommes nécessaires pour la fabrication de ce mobilier de parcs et de clôtures dans le stationnement de la rue Leclerc;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- D'accorder le mandat de fabrication de l'ensemble du mobilier de parcs et des clôtures à l'entreprise **Création Excel-Cèdre** de Saint-Hilarion pour la somme maximale de **17 500 \$** et ce, en respect de toutes les spécifications des dessins et des croquis de l'architecte du paysage Stéphane Bruley;
- D'autoriser l'architecte du paysage Stéphane Bruley et le chargé de projet Marc Bertrand de négocier et de conclure les ententes nécessaires avec le fournisseur, soit l'entreprise **Création Excel-Cèdre**, pour la fabrication du mobilier de parcs et des clôtures du Chemin Fleuve et Fjord.

**Réso # 8305-19 22. Appel d'offres public au SEAO pour aménagements du Chemin Fleuve et Fjord**

**CONSIDÉRANT QUE** l'architecte du paysage Stéphane Bruley a conçu les plans d'aménagement pour trois secteurs stratégiques sur le parcours du *Chemin Fleuve et Fjord*, soit : 1- le quai de la traverse, 2- le stationnement de la rue Leclerc et 3- la place de l'Alliance ;



Espace pour parapher

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis d'aménagement produits par l'architecte du paysage Stéphane Bruley sont pratiquement terminés ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des travaux d'aménagement de ces trois secteurs stratégiques du *chemin Fleuve et Fjord* sont estimés globalement à un montant de plus de **101 100 \$** ;

**CONSIDÉRANT** les règles du *Régime général de passation de contrats municipaux* pour des travaux de construction;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- D'autoriser la publication d'un appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement et dans un journal pendant au moins quinze (15 jours) pour l'ensemble des aménagements prévus aux plans et devis de l'architecte du paysage Stéphane Bruley au quai de la Traverse, au stationnement de la rue Leclerc et à la place de l'Alliance dans le cadre du projet *Chemin Fleuve et Fjord* ;
- D'autoriser Mme Mariève Bouchard, directrice générale de la Municipalité, M. Marc Bertrand, chargé de projet du *chemin Fleuve et Fjord*, et M. Stéphane Bruley, architecte du paysage, de produire et de signer tous les documents nécessaires, selon leurs responsabilités respectives, dans le cadre de cet appel d'offres public et ce, jusqu'à la signature de l'entente entre la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et l'entrepreneur qui aura été choisi pour aménager les trois secteurs stratégiques du *chemin Fleuve et Fjord*.

#### DIVERS

##### 23. Période de questions

- a) Membres du Conseil
- b) Public

##### Réso # 8405-19 24. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Florent Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h36.

  
Donald Kenny  
Maire

  
Mariève Bouchard  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*